

Le présent REX liste les DTA potentielles qui peuvent être mises en œuvre face aux situations dont il est l'objet. Il s'agit d'une boîte à outils à utiliser en tant que de besoin. Ce document est particulièrement destiné aux COS de niveau GOC 4 / GOC 5 ainsi qu'aux officiers anticipation.

Dans la mesure du possible, on recherchera d'abord le confinement, l'évacuation devant être envisagée comme la solution ultime.

Le document est organisé sous forme d'annexes :

- annexe 1 : évacuation,
- annexe 2 : relogement d'urgence,
- annexe 3 : personnes à reloger – communes isolées,
- annexe 4 : personnes à reloger – communes NON isolées,
- annexe 5 : recensement des lieux d'hébergement d'urgence.

Annexe 1 – évacuation

Le type d'évacuation et la durée prévisible de celle-ci conditionneront la logistique à mettre en œuvre (lieux d'évacuation, vecteurs, conditions d'installation).

- **causes de l'évacuation**

- inondations,
- raz-de-marée et tempêtes côtières,
- glissements de terrains et coulées de boue,
- coulées de lave,
- effondrements de structures, d'ouvrages d'art ou d'habitations,
- incendies de végétation et feux de forêts,
- séismes,
- incendies bâtimentaires,
- nuages toxiques,
- nuages radioactifs,
- menaces d'explosion (fuites de gaz, engins explosifs de forte puissance, EEI),
- menaces de rupture de barrages,
- « accidents sociaux ».

- **critères menant à la décision d'évacuation**

- importance de la gravité et proximité du danger (proximité dans le temps et dans l'espace, risque vital ou non, parades possibles pour retarder, différer ou protéger d'une autre façon),
- conditions de préparation des populations à être évacuées,
- préparation logistique de la chaîne d'évacuation.

- **différents types d'évacuation**

- les évacuations-sauvetages (danger imminent, proche et important) : concernent souvent (sauf sur les barrages) une population restreinte et localisée aux résidents d'un immeuble ou d'un pâté d'immeubles, un quartier maxi,
- les évacuations programmées avec un délai de 1 à 2 jours permettant une organisation matérielle,
- les évacuations mixtes (à mi-chemin entre les 2 premières) où le délai est de quelques heures.

- **durée prévisible de l'évacuation**

- pour quelques heures (intervention gaz ou CMIC, déminage),
- pour quelques jours (fréquent sur des opérations de sauvetage-déblaiement ou un sinistre limité dans un appartement),
- pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois et jusqu'à 2 ans (habitation entièrement détruite par feu, tempête, rupture de barrage, séisme ou inondation de très grande ampleur : l'Aquila (Italie – 2009) – Somme (France – 2001) – Hautmont (59 - France – 2008)).

- **lieux d'évacuation**

Ils dépendront essentiellement de la durée de l'évacuation.

Type de locaux	Précisions	Contraintes / limites	Domaine de pertinence
Habitat improvisé et précaire	Bâtiments publics type gymnases (1), salles des fêtes...	1 à 2 nuits grand maximum	Bien adapté pour naufragés de l'autoroute ou de la SNCF, par exemple.
Habitat traditionnel	Parmi la population locale, dans les hôtels, gîtes, foyers, éventuellement hôpitaux	1 semaine maxi	Suite à un sinistre dans un appartement, par exemple.
Habitat de substitution	Appartement sur le parc de logement de la commune, caravanes, mobil-homes...	Relogement de longue ou très longue durée	Les mobil-homes sont bien adaptés pour du relogement de très longue durée (inondations de la Somme – 2001, rupture de barrage, tremblement de terre (2))

(1) capacité d'hébergement d'urgence d'un gymnase : compter 5 m² / personne sur la surface utile (celle du terrain de jeux).

(2) Les mobil-homes sont en fait des HLL (Habitation Légère de Loisirs ; de 21 à 91 m²). Les tailles les plus courantes sont : 21, 26, 29, 30, 33, 45, 53, 64, 79 et 91 m². Prévoir 4 m entre bungalows. A mettre en place par DDT (ex DDE), car nécessité de réaliser des tranchées (un minimum de VRD : réseaux d'alimentation et d'évacuation...).

Le relogement sous tente n'est à retenir qu'en dernier recours. Il est de plus inenvisageable à certaines saisons (hiver).

A l'expérience, on ne reloge effectivement qu'environ 50 % de la population initialement concernée pour de l'évacuation non programmée ; les autres partent dans la famille ou chez des amis.

- **vecteurs d'évacuation**

Fonction du nombre de personnes à évacuer, des distances à parcourir et du délai disponible.

- **conditions d'installation**

- regroupement familial,
- existence de caractéristiques spécifiques (personnes âgées, malades, handicapés, enfants en bas-âge),
- hygiène et salubrité des hébergements provisoires,
- sécurité générale et spécifique.

Si évacuation de longue durée :

- maintien des activités sociales habituelles : travail, scolarité, déplacements, communications, information, loisirs,
- alimentation et soins courants.

- **les facteurs qui entraînent l'adhésion au moment d'évacuer** (retour d'expérience de Toronto-Mississauga, du 10 au 16 novembre 1979 : 226 000 personnes évacuées dans l'urgence)

- la proposition reçue ou non d'être hébergé,
- la distance à couvrir,
- le malaise ou non à l'idée d'encombrer la famille d'accueil,
- les commodités disponibles dans le lieu d'accueil,
- l'idée capitale de pouvoir rester groupé en famille,
- la possibilité ou non d'emmener ses animaux familiers,
- pour certains, la localisation du lieu d'hébergement au regard de leur lieu de travail.

Préciser aux évacués ce qu'ils doivent emporter (en fonction de la durée prévisible, à préciser d'entrée ; s'il y a incertitude, le dire aussi), ce qu'ils doivent vérifier avant de partir (fermer l'eau, le gaz, l'électricité..., si nécessaire), la conduite à tenir vis-à-vis des animaux domestiques.

- **les facteurs qui entraînent un refus d'évacuation**

Retours d'expériences de :

- Toronto-Mississauga, du 10 au 16 novembre 1979 : 226 000 personnes évacuées dans l'urgence,
- Aix-les-Bains, nuit du 15 au 16 mars 1992 : tentative avortée d'évacuation de 2 000 habitants dans l'urgence.

- l'idée que l'on ne court pas un danger :
 - par sa localisation (en général, à la limite de la zone à évacuer),
 - par l'idée que l'on a de sa propre connaissance du danger,
- l'idée que si la situation évoluait défavorablement, on serait prêt, car :
 - on écoute la radio en permanence,
 - valises et voiture sont parées pour un départ immédiat,
 - la police sait que nous sommes là et passerait nous prévenir,
- le besoin de veiller sur ses plantes (!) et ses animaux,
- une position de principe sur la liberté individuelle, versus le droit des autorités,
- le fait de ne pas avoir été personnellement invités à quitter les lieux, même lorsque l'on a entendu les hauts-parleurs dans la rue,
- le fait de ne pas avoir de parents ou d'amis chez qui aller,
- une expérience précédente conduisant à minimiser le problème.

- **les informations dont la population évacuée a besoin** (retour d'expérience de Toronto-Mississauga, du 10 au 16 novembre 1979 : 226 000 personnes évacuées dans l'urgence)

- Que se passe-t-il sur le lieu de l'accident ?
- Quel est le degré de danger ?
- Quand devrait-on être évacué ? (si ce n'est déjà fait),
- Quand pourra-t-on revenir ?
- Qu'est-il arrivé aux personnes que nous connaissons ?
- Comment assurer le bien-être des animaux ?
- Comment assurer la sécurité des biens ?

Faire des communiqués de presse, détaillés et précis.

- **évacuation programmée et de durée moyenne** (type Vimy, Le Châtelet-sur-Retourne, Somme sur la partie périphérique...)

- avant : visiter chaque habitation en binôme (police + SP),
- transport et hébergement : à l'expérience, 80 % des habitants se relogent par eux-mêmes (famille, proches...) dans ce cas de figure, les autres se rendent dans les centres d'hébergement provisoires (écoles, gymnases...),
- mettre à disposition des bus (transports en commun, sociétés de cars...),

- après : raccompagner, toujours en binômes, les habitants à leur domicile.

- **les précédents retours d'expérience de ce type en France**
 - évacuation pour quelques heures :
 - Avril 2001 - Lorient (56) - évacuation de 8 000 personnes suite à une opération de désamorçage d'une bombe anglaise de 250 kg datant de la seconde guerre mondiale. Opération programmée sur 1 journée.
 - Mars 2000 - Saint-Galmier (42) - évacuation de 500 personnes suite au déraillement d'un train de matières dangereuses (acide nitrique, entre autres).
 - Août 1997 - La Chambre (73) - évacuation de 700 personnes suite à une combustion spontanée dans une usine chimique ayant dégagé un nuage chloré sur la commune. Evacuation dans l'urgence.
 - 1997 - Septèmes-les-Vallons (13) - feu de forêt ayant entraîné l'évacuation de plusieurs centaines de personnes.
 - 1996 - Avignon (84) – évacuation de 4 000 personnes suite à une opération de dépotage d'un wagon de matières dangereuses en gare d'Avignon. Evacuation programmée sur 1 journée.
 - Août 1996 - Metz (57) - évacuation de 1 000 personnes suite à une opération de dépotage d'un wagon contenant du propylène en gare de Metz-Sablon. Evacuation programmée sur 1 journée.
 - Octobre 1987 - Nantes (44) - évacuation de 27 000 personnes suite à l'incendie d'un dépôt d'engrais dégageant un épais nuage suspect. Eloignement immédiat de la population pendant 1 j environ.

 - évacuation pour quelques jours :
 - Juin 2001 - Le Châtelet-sur-Retourne (08) - évacuation de 600 personnes suite à une opération de déminage (130 t d'obus). Opération programmée sur plusieurs jours.
 - Avril 2001 - Vimy (80) - évacuation de 12 500 personnes suite à une opération de déminage destinée à sécuriser le dépôt de munitions contenant des obus chimiques. Opération programmée sur plusieurs jours.

 - évacuation de très longue durée :
 - inondations de la Somme (80) – 2001 : près de 1 200 personnes évacuées pour une durée de plusieurs mois,
 - tornade à Hautmont (59) – 2008 : plusieurs dizaines de foyers relogés en mobilhome pendant 2 ans.

Annexe 2 – relogement d'urgence

Pour le relogement d'urgence, procéder comme suit :

- distinguer les besoins en relogement d'urgence :
 - o sur les communes isolées,
 - o sur les commune NON isolées.
- recenser les besoins :
 - o sur un tableau : les besoins dans les communes NON isolées,
 - o sur un ensemble d'autres tableaux : les besoins sur les communes isolées (faire un tableau par commune).
- faire de même avec les capacités d'accueil,
- confronter les deux types de tableaux pour définir les destinations des populations concernées.

Annexe 3 : personnes à reloger – communes isolées → relogement sur la commune elle-même

Feuille n° :

Demande de secours		Commune	Lieu à évacuer	Téléphone	Nombre de personnes	Lieu de relogement	Moyen de transport	Opération réalisée		Observations
Date	Heure							Date	Heure	

Annexe 4 : personnes à reloger – communes NON isolées

Feuille n° :

Demande de secours		Commune	Lieu à évacuer	Téléphone	Nombre de personnes	Lieu et commune de relogement	Moyen de transport	Opération réalisée		Observations
Date	Heure							Date	Heure	

Annexe 5 : recensement des lieux d'hébergement d'urgence

Feuille n° :

Commune	Type d'hébergement	Adresse	Nb places	Couchage (O/N)	Personne à contacter	Observations